

As of 6 June 2026, this is the most current version available. It is current for the period set out in the footer below. It is the first version.

Le texte figurant ci-dessous constitue la codification la plus récente en date du 6 juin 2026. Son contenu était à jour pendant la période indiquée en bas de page. Il s'agit de la première version.

THE STATUTES AND REGULATIONS ACT
(C.C.S.M. c. S207)

**Regulatory Accountability Exemption
(The Workers Compensation Board)
Regulation**

Regulation 112/2021
Registered November 12, 2021

Exemption

1 Part 6.1 of *The Statutes and Regulations Act* does not apply to a regulation made by The Workers Compensation Board under *The Workers Compensation Act*.

LOI SUR LES TEXTES LÉGISLATIFS ET
RÉGLEMENTAIRES
(c. S207 de la C.P.L.M.)

**Règlement sur l'exemption relative à la
responsabilisation en matière de
réglementation (Commission des accidents du
travail)**

Règlement 112/2021
Date d'enregistrement : le 12 novembre 2021

Exemption

1 La partie 6.1 de la *Loi sur les textes législatifs et réglementaires* ne s'applique pas aux règlements pris par la Commission des accidents du travail en vertu de la *Loi sur les accidents du travail*.